



**COMMISSION SCOLAIRE
DES ECOLES ENFANTINES - PRIMAIRES
& APPRENTISSAGE**

Tarifs forfaitaires pour sociétés sportives de la salle de gymnastique de La Proz

½ Salle de gymnastique

	Nouveaux tarifs au 1.1.09 avec nettoyages
Forfait annuel comprenant : <ul style="list-style-type: none">○ 1 entraînement par semaine○ et 2 matches par mois / tournoi	600.- La saison
Forfait annuel comprenant : <ul style="list-style-type: none">○ 2 entraînements par semaine○ et 2 matches par mois / tournoi	700.- La saison

Dispositions finales

- **Entrée en vigueur** : pour les contrats signés dès le 1.1.2009 ;
- **Païement des locations** : au terme de l'utilisation ;
- **Les pertes et dégâts** sont comptabilisés lors du décompte final ;
- **La facture** est établie par le service conciergerie d'entente avec l'utilisateur ;
- **L'administration communale** s'occupe des modalités pour l'encaissement ;
- **La mise en place et le rangement** sont à charge des utilisateurs ;
- **En cas de salissures extraordinaires et/ou marques importantes** le propriétaire des installations se réserve le droit, lors de l'établissement du décompte final, de comptabiliser la remise en état au prix de fr 50.-/h + les produits de nettoyage ; si nécessaire, il demande un devis auprès d'une entreprise locale qui facturera la réparation directement à l'entité qui a signé le contrat de location ;
- **En cas de litige** la commission en charge des bâtiments scolaires recherche des solutions, si nécessaire, rapporte au conseil municipal qui statuera ;
- **Il n'est pas possible de faire des locations forfaitaires** en dehors des périodes (septembre – mai) ;
- Le conseil municipal se réserve le droit d'**adapter** ces tarifs.

Ainsi adopté par le conseil communal en séance du 1 octobre 2008